



AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT

Rougemont, le 07 novembre 2016  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 16/2016

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT  
DE LA PLACE DE LA GARE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

Par ce préavis, la Municipalité vous demande un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 660'000.- en vue des travaux d'aménagement de la Place de la Gare.

**2. PROBLÉMATIQUE**

Le 30 octobre 2007, votre Conseil autorisait la Municipalité à se porter acquéreur de la parcelle N° 2273, ancienne propriété de la compagnie de chemin de fer « Montreux Oberland Bernois ».



Dans le cadre de la réouverture de l'Hôtel Valrose, une réflexion a été entamée sur les problématiques liées à la circulation et au stationnement dans ce secteur. Il est en effet primordial à nos yeux de pouvoir trouver une solution permettant un accès aisé au parking de la gare et à la déchetterie tout en assurant la sécurité des piétons. D'autre part, au vu du mauvais état du revêtement, un réaménagement devient indispensable, ce secteur, en tant qu'entrée du village, jouant le rôle de carte de visite pour Rougemont. Ces travaux ont déjà été évoqués dans le préavis N° 13/2016 qui vous a été présenté le 13 septembre écoulé.

Enfin cet aménagement servira de base pour la réfection de l'axe principal du village (Rue du Village et Rue des Allamans) que notre autorité souhaite réaménager ces prochaines années.

### **3. LE PROJET**

---

Le bureau d'ingénieurs Martin Ingénieurs civils Sàrl a été mandaté par la Municipalité pour établir un projet (cf. plan ci-joint).

Celui-ci prévoit la création d'une surface en dalle permettant de marquer visuellement l'entrée de la zone 30 km/h, dans le même style que la zone 20 km/h de Château-d'Oex.

A l'entrée de la Place de la Gare un rétrécissement de la chaussée permettra de ralentir la vitesse des véhicules et ainsi d'assurer la sécurité des piétons. Les bordures délimitant les cheminements piétonniers seront marquées par trois rangs de pavés et seront légèrement surélevées. Ceci permettra de séparer de manière claire les zones dévolues au trafic des véhicules et aux piétons.

Les places de stationnements prévues pour les clients des divers commerces seront également délimitées à l'aide de pavés offrant ainsi une cohérence d'un point de vue esthétique.

### **4. COÛT DES TRAVAUX**

---

Le devis, établi par le bureau Martin Ingénieurs civils Sàrl, se présente comme suit :

Travaux entreprise génie civil	CHF 490'000.00
Eclairage public	CHF 25'000.00
Aménagements routier + divers	CHF 25'000.00
Divers et imprévus	CHF 25'000.00
Honoraires	<u>CHF 45'000.00</u>
Total HT	<u>CHF 610'000.00</u>
TVA 8%	<u>CHF 48'800.00</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b><u>CHF 658'800.00</u></b>
Arrondi	<u>CHF 1'200.00</u>
<b>TOTAL DU PREAVIS</b>	<b><u>CHF 660'000.00</u></b>

---

## 5. PARTICIPATION DES TIERS

---

Divers propriétaires privés profiteront, dans une certaine mesure, de ces travaux. Ils ont donc été approchés en vue d'une participation financière ou matérielle.

### Hôtel Valrose :

Après négociation avec la société RedMountain Valrose, une participation forfaitaire de CHF 43'200.- TTC a été validée. De plus, une servitude publique à pied sera inscrite en faveur de la Commune pour le trottoir. La commune, de son côté, octroie un accès à la société RedMountain Valrose côté Est pour les livraisons.

### Raiffeisen :

Egalement bénéficiaire du projet, la banque Raiffeisen participera à hauteur de CHF 27'000.- TTC. Le montant réel correspondra aux coûts effectifs engagés.

### Schwitzguebel Simone :

Enfin Mme Simone Schwitzguebel participera au financement par un forfait de CHF 9'000.- TTC. D'autre part une servitude de passage public à pied sera inscrite pour le trottoir.

---

## 6. FINANCEMENT

---

Au vu des participations mentionnées ci-dessus, le montant à charge de la Commune sera le suivant :

Total des travaux	CHF 660'000.00
<i>./. Participation Valrose (TTC)</i>	<i>CHF 43'200.00</i>
<i>./. Participation Raiffeisen (TTC)</i>	<i>CHF 27'000.00</i>
<i>./. Participation Schwitzguebel(TTC)</i>	<i><u>CHF 9'000.00</u></i>
Solde à charge de la Commune	<u>CHF 580'800.00</u>

Ce montant représentera une dépense extrabudgétaire sur le compte d'entretien du réseau routier N° 4300.3142.1.

---

## 7. CHARGES EXPLOITATION

---

Ce projet n'aura aucun impact sur les charges d'exploitation.

---

## 8. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 10 décembre 2016*

- Vu** le préavis N° 16/2016
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la Place de la Gare
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 660'000.-.
- **De financer** ce montant par
  - o une participation de la société Red Mountain Valrose à hauteur de CHF 43'200.- TTC ;
  - o une participation de la banque Raiffeisen à hauteur de CHF 27'000.00 TTC ;
  - o une participation de Mme Simone Schwitzguebel à hauteur de CHF 9'000.- TTC.
  - o les liquidités communales pour le solde sur le compte 4300.3142.1 « Entretien du réseau routier ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 07 novembre 2016 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 10 décembre 2016.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

  
André Reichenbach      Zanick Lenoir

Annexe : Plan

Délégué municipal :

- M. Rodolphe Turrian